



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE «MONITEUR EN SPORT ADAPTÉ» Session 2019



LIGUE AUVERGNE RHÔNE-ALPES DU SPORT ADAPTÉ

PRÉSENTATION

FORMATION
D'ÉTAT

Je souhaite acquérir des connaissances et développer des compétences pour encadrer ponctuellement des activités de Sport Adapté auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique

Je participe à la formation d'Etat qualifiante Certificat de Qualification Professionnelle
« Moniteur en Sport Adapté »

Le CQP Moniteur en Sport Adapté

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Moniteur en Sport Adapté est un diplôme qualifiant professionnel créé par la branche professionnelle du sport.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code du Sport, il ouvre des prérogatives d'encadrement professionnel des activités physiques et sportives adaptées aux personnes (enfants, adolescents ou adultes) en situation de handicap mental et/ou psychique.

Les conditions d'exercice

Le titulaire du CQP «Moniteur en Sport Adapté» peut effectuer jusqu'à 360 heures de face à face pédagogique par an (2 à 8 heures hebdomadaires). Il est placé sous la responsabilité de son employeur et assure en autonomie l'encadrement des activités de sport adapté pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Lieux d'exercice :

Son activité s'effectue exclusivement au sein d'une association sportive affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA). Dans le cadre de ses activités, le titulaire du CQP peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercice variés (manifestations sportives, rencontres, stages, commissions techniques, etc.)

Pour qui :

Le candidat au CQP « Moniteur en Sport Adapté » doit :

- Avoir **18 ans** au jour de son inscription ;
- Etre titulaire d'une **attestation de premiers secours** (PSC1) ou autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS, ...) ;
- Justifier d'une **expérience d'encadrement** bénévole ou professionnelle auprès **du public en situation de handicap mental ou psychique de 40 heures*** ;
- Présenter une attestation de réussite au **test d'adaptation au milieu aquatique** (le «Sauv'nage») ou être titulaire du BNSSA, BEESAN ou autre qualification permettant l'encadrement ou la surveillance contre rémunération des activités aquatiques (en cours de validité).

**En sont dispensées les personnes titulaires d'un des diplômes fédéraux délivrés par la FFSA : animateur en Sport Adapté (SA) ; Moniteur fédéral SA ; Initiateur en SA option « Activités Motrices » ou d'une discipline sportive réglementée par la FFSA. Pour les candidats ne pouvant justifier de cette expérience des aménagements peuvent être proposés.*

L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le titulaire du CQP «Moniteur en Sport Adapté» pourra :

- Intervenir au sein d'une association sportive affiliée à la FFSA, liée ou indépendante d'un établissement spécialisé ;
- Encadrer des activités de sport adapté de la découverte, à l'initiation jusqu'au premier niveau de compétition en préservant la sécurité des pratiquants ;
- Concevoir une relation pédagogique permettant au sujet de donner du sens à ses apprentissages et à sa pratique ;
- Choisir des démarches pédagogiques permettant au sujet de s'engager à partir de ses ressources cognitives, affectives et psychiques ;
- Transmettre une technicité indispensable à l'adaptation des pratiques et en adéquation avec le niveau du public concerné.

Organisation :

Après réception et étude des dossiers d'inscriptions, une **session de positionnement** permet de définir le parcours de formation et le projet professionnel de chaque candidat retenu.

La formation du CQP « Moniteur en Sport Adapté » est **structurée en 6 Unités de Formation (UF)** permettant de développer les compétences en lien avec les 5 blocs de compétences (BC) à valider. Chaque stagiaire sera accompagné par **un tuteur** durant tout son parcours.

Au total, la formation comprend **330 heures** déclinées comme suit :

- **210 heures en centre de formation** réparties en 6 Unités de Formation (UF) de 35h;
- **120 heures de période d'alternance**, de mise en situation professionnelle dans une association sportive affiliée à la FFSA.

Au cours de leur parcours, les stagiaires seront évalués selon **plusieurs modalités de certification** dont :

- **L'animation d'une séance pédagogique** dans leur structure d'alternance, suivie d'un **entretien d'analyse de la séance** avec le jury ;
- Un **entretien bilan en fin de période d'alternance** au sein de leur structure, suite à **l'observation en poste de travail** tout au long du parcours par le tuteur ;
- Un **entretien de fin de formation** avec la remise d'un rapport écrit portant sur le projet d'activités ;
- Un entretien portant sur une **étude de cas**.

Positionnement

UF 1 - Méthodologie du projet et de l'intervention - 35h

Période d'alternance 1

UF 2 - Initier aux Activités Motrices - 35h

Période d'alternance 2

UF 3 - Initier aux activités de revendication de ses capacités - 35h

Période d'alternance 3

UF 4 - Initier aux activités d'adaptation à un environnement - 35h

Période d'alternance 4

Entretien d'analyse

UF 5 - Animer les premières étapes de perfectionnement à une discipline - 35h

Période d'alternance 5

Entretien bilan fin alternance

UF 6 - Conduire un projet dans l'environnement fédéral - 35h

Entretien fin formation

Entretien - étude de cas

PLANNING PRÉVISIONNEL

Inscriptions en ligne : Jusqu'en décembre 2018

Session de positionnement : Janvier 2019 (2 journées)



Les lieux exacts de formation restent à préciser.

Les certifications terminales auront lieu en décembre 2019.



COÛTS ET INSCRIPTION

Comment financer la formation ?

Pour les personnes salariées :

Plan de formation pour les salariés avec financement par les organismes paritaires collecteurs agréés de la branche (OPCA) ou congé individuel de formation (CIF).

Pour les personnes en recherche d'emploi :

Possibilité de financement par les Conseils Régionaux (pour cela rapprochez-vous de votre mission locale ou pôle emploi).

Le parcours individualisé du candidat (allègements si possible) déterminera le coût pédagogique du CQP «Moniteur en Sport Adapté». Un devis pourra être établi.

Le coût de la formation :

- 750€ par semaine soit 4500€ pour la formation complète
- 40€ de frais de positionnement
- Possibilité d'hébergement et de restauration sur place à tarifs préférentiels (voir fiche d'inscription)

Inscriptions :

Pour vous inscrire au CQP « Moniteur en Sport Adapté », complétez le formulaire en ligne, [cliquez ici](#).

Suite à votre inscription en ligne, merci d'envoyer par mail ou courrier les documents suivants ou une copie :

- CV
- Lettre de motivation présentant votre projet
- Carte Nationale d'Identité
- Attestation de qualification aux premiers secours
- Attestation de réussite au «Sauv'nage» ou autres diplôme.
- Attestation de votre expérience d'au moins 40 heures d'encadrement (bénévole ou professionnel) auprès du public en situation de handicap mental, signée par votre responsable.
- Un des diplômes fédéraux délivrés par la FFSA cités précédemment si vous en êtes titulaire

Toutes les candidatures seront étudiées, les candidats retenus seront convoqués à la session de positionnement.

CONTACTS

Contact Auvergne Rhône-Alpes :



LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES SPORT ADAPTE
CROS RA, 16 place Jean Jacques Rousseau
CS 92013
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

Anaïs MONRAY
06 60 90 53 95
j.debrock@sportadapte-aura.fr

 04 74 19 16 16

 www.sportadapte-aura.fr

 Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Adapté